

---

# États financiers consolidés de Groupe d'Alimentation MTY inc.

30 novembre 2014 et 2013

---

---

Rapport de l'auditeur indépendant.....	1-2
États consolidés des résultats .....	3
États consolidés du résultat global .....	4
États consolidés des variations des capitaux propres.....	5
États consolidés de la situation financière.....	6-7
États consolidés des flux de trésorerie .....	8-9
Notes complémentaires aux états financiers consolidés.....	10-64

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des actionnaires de Groupe d'Alimentation MTY Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Groupe d'Alimentation MTY inc., qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 30 novembre 2014 et au 30 novembre 2013, et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Groupe d'Alimentation MTY inc. au 30 novembre 2014 et au 30 novembre 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

*Deloitte S.E.N.C.R.L. / s.r.l.*<sup>1</sup>

Le 12 février 2015

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A114814

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### États consolidés des résultats

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	2014	2013
		\$	\$
<b>Produits</b>	24 et 31	<b>115 177</b>	101 360
<b>Charges</b>			
Charges opérationnelles	25 et 31	<b>72 518</b>	62 125
Amortissement – immobilisations corporelles		<b>869</b>	1 108
Amortissement – immobilisations incorporelles		<b>5 985</b>	4 223
Intérêts sur la dette à long terme		<b>422</b>	291
		<b>79 794</b>	67 747
<b>Autres produits (charges)</b>			
Profit de change		<b>106</b>	53
Produits d'intérêts		<b>118</b>	487
Profit au rachat d'actions privilégiées		<b>100</b>	—
(Dépréciation) reprise de dépréciation	4	<b>(2 356)</b>	64
Profit à la cession d'immobilisations corporelles		<b>1 179</b>	317
Autres produits		<b>—</b>	76
		<b>(853)</b>	997
Bénéfice avant impôt		<b>34 530</b>	34 610
<b>Impôt sur le résultat</b>	30		
Exigible		<b>8 820</b>	7 713
Différé		<b>303</b>	1 236
		<b>9 123</b>	8 949
<b>Résultat net</b>		<b>25 407</b>	25 661
<b>Résultat net attribuable aux :</b>			
Propriétaires		<b>25 426</b>	25 712
Participations ne donnant pas le contrôle		<b>(19)</b>	(51)
		<b>25 407</b>	25 661
Bénéfice par action	21		
De base		<b>1,33</b>	1,34
Dilué		<b>1,33</b>	1,34

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### États consolidés du résultat global

Exercices terminés les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	2014	2013
	\$	\$
<b>Résultat net</b>	<b>25 407</b>	25 661
<b>Éléments devant être ultérieurement reclassés en résultat net</b>		
Incidence du change de filiales étrangères	(20)	6
Autres éléments du résultat global	(20)	6
<b>Total du résultat global</b>	<b>25 387</b>	25 667
Total du résultat global attribuable aux :		
Propriétaires	25 406	25 718
Participations ne donnant pas le contrôle	(19)	(51)
	<b>25 387</b>	25 667

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices terminés les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Capitaux propres attribuables aux propriétaires					Capitaux propres attribuables aux partici- pations ne donnant pas le contrôle	Total
	Capital- actions	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Bénéfices non distribués	Total		
	\$	\$	\$	\$	\$		
Solde au 30 novembre 2012	19 792	481	—	85 635	105 908	155	106 063
Résultat net et résultat global pour l'exercice terminé le 30 novembre 2013	—	—	—	25 712	25 712	(51)	25 661
Autres éléments du résultat global	—	—	6	—	6	—	6
Reclassement d'une participation dans une filiale désormais détenue en vue de la vente	—	—	—	—	—	69	69
Acquisition de 9286-5591 Québec inc.	—	—	—	—	—	4 425	4 425
Placement en actions ordinaires d'une filiale par un détenteur de participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	49	49
Dividendes	—	—	—	(5 354)	(5 354)	(110)	(5 464)
Solde au 30 novembre 2013	19 792	481	6	105 993	126 272	4 537	130 809
Résultat net pour l'exercice terminé le 30 novembre 2014	—	—	—	25 426	25 426	(19)	25 407
Autres éléments du résultat global	—	—	(20)	—	(20)	—	(20)
Acquisition d'une partie des participations ne donnant pas le contrôle dans 7687567 Canada inc. (note 11)	—	—	—	(407)	(407)	160	(247)
Acquisition de 8825726 Canada inc.	—	—	—	—	—	300	300
Dividendes	—	—	—	(6 501)	(6 501)	(55)	(6 556)
Solde au 30 novembre 2014	19 792	481	(14)	124 511	144 770	4 923	149 693

La Société a déclaré et versé les dividendes suivants:

0,34 \$ par action ordinaire (0,28 \$ par action ordinaire en 2013)

2014	2013
\$	\$
6 501	5 354

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Groupe d'Alimentation MTY inc.**  
**États consolidés de la situation financière**  
aux 30 novembre 2014 et 2013  
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	2014	2013
		\$	\$
<b>Actifs</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie		6 589	6 136
Débiteurs	8	15 987	13 452
Stocks	9	1 566	1 029
Prêts à recevoir	10	181	400
Participation dans une filiale détenue en vue de la vente	11	1 691	1 377
Charges payées d'avance et dépôts		1 017	430
		<b>27 031</b>	<b>22 824</b>
Prêts à recevoir	10	505	578
Immobilisations corporelles	12	6 741	6 213
Immobilisations incorporelles	13	107 484	96 978
Goodwill	14	54 374	46 095
		<b>196 135</b>	<b>172 688</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>			
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Ligne de crédit	15	11 750	12 000
Créditeurs et charges à payer		13 214	11 903
Provisions	16	3 053	1 791
Passif d'impôt exigible		716	414
Produits différés et dépôts	17	3 709	3 655
Tranche à court terme de la dette à long terme	18	4 035	2 703
		<b>36 477</b>	<b>32 466</b>
Dette à long terme	18	3 814	3 979
Impôt différé	30	6 151	5 434
		<b>46 442</b>	<b>41 879</b>

Engagements, garanties et passifs éventuels

26, 27, 28  
et 29

**Groupe d'Alimentation MTY inc.**  
**États consolidés de la situation financière (suite)**

aux 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	2014	2013
		\$	\$
<b>Capitaux propres</b>			
Capitaux propres attribuables aux propriétaires			
Capital-actions	19	19 792	19 792
Surplus d'apport		481	481
Cumul des autres éléments du résultat global		(14)	6
Bénéfices non distribués		124 511	105 993
		<b>144 770</b>	126 272
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			
		4 923	4 537
		<b>149 693</b>	130 809
		<b>196 135</b>	172 688

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration le 12 février 2015

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### États consolidés des flux de trésorerie

Exercices terminés les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	2014	2013
		\$	\$
<b>Activités opérationnelles</b>			
Résultat net		25 407	25 661
Éléments sans incidence sur la trésorerie :			
Intérêts sur la dette à long terme		422	291
Amortissement – immobilisations corporelles		869	1 108
Amortissement – immobilisations incorporelles		5 985	4 223
Profit à la cession d'immobilisations corporelles		(1 179)	(317)
Reprise de dépréciation d'immobilisations corporelles		—	(64)
Dépréciation d'immobilisations incorporelles		2 356	—
Profits (pertes) de change latents		(73)	22
Autres produits		—	(76)
Profit au rachat d'actions privilégiées		(100)	—
Charge d'impôt sur le résultat		9 123	8 949
Produits différés		(95)	(113)
		<b>42 715</b>	<b>39 684</b>
Remboursements d'impôt reçus		508	624
Impôt payé		(9 027)	(10 817)
Intérêts versés		(29)	(113)
Variation de l'évaluation d'une participation dans une filiale classée en vue de la vente		(161)	—
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	32	(1 587)	(2 857)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>32 419</b>	<b>26 521</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions	7	(25 100)	(56 469)
Somme versée au rachat d'actions d'un détenteur de participations ne donnant pas le contrôle	11	(300)	—
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(464)	(838)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(247)	(346)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		2 034	1 041
Reclassement d'une participation dans une filiale désormais détenue en vue de la vente		—	(117)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(24 077)</b>	<b>(56 729)</b>

**Groupe d'Alimentation MTY inc.**  
**États consolidés des flux de trésorerie (suite)**

Exercices terminés les 30 novembre et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	2014	2013
		\$	\$
<b>Activités de financement</b>			
Émissions d'acceptations bancaires		26 750	12 000
Remboursements d'acceptations bancaires		(27 000)	—
Remboursement sur la dette à long terme		(1 396)	(3 677)
Émission d'actions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle de filiales		300	49
Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle de filiales		(55)	(110)
Dividendes versés		(6 501)	(5 354)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(7 902)	2 908
Augmentation nette de la trésorerie		440	(27 300)
Trésorerie au début		6 136	33 036
Trésorerie liée à une acquisition	7	13	400
<b>Trésorerie à la fin</b>		<b>6 589</b>	<b>6 136</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 1. Description des activités

Le Groupe d'Alimentation MTY inc. (la « Société ») est un franchiseur exerçant ses activités dans le secteur de la restauration rapide. Ses activités consistent à franchiser des concepts et à exploiter des établissements lui appartenant sous une multitude de bannières. La Société exploite également un centre de distribution et une usine de transformation des aliments, lesquels sont situés dans la province de Québec.

La Société a été constituée sous le régime de la Loi canadienne sur les sociétés par actions et est inscrite à la Bourse de Toronto. Son siège social se situe au 8150, autoroute Transcanadienne, bureau 200, Ville Saint-Laurent (Québec).

#### 2. Base d'établissement

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains biens et instruments financiers qui ont été évalués selon leur montant réévalué ou leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. La juste valeur, aux fins de l'évaluation ou des informations à fournir dans les présents états financiers consolidés, est déterminée sur cette base, sauf en ce qui a trait aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 2, aux opérations de location qui entrent dans le champ d'application d'IAS 17 et aux mesures présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans IAS 2 ou la valeur d'utilité dans IAS 36.

En outre, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie (niveaux 1, 2 ou 3) en fonction du niveau auquel les données d'entrée à l'égard des évaluations à la juste valeur sont observables et de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité; cette hiérarchie est décrite ci-dessous :

- Les données d'entrée de niveau 1 sont les cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société, et les montants des tableaux sont arrondis au millier de dollars près (000 \$), sauf indication contraire.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 2. Base d'établissement

##### *Déclaration de conformité*

Les états financiers consolidés de la Société ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés le 12 février 2015.

#### 3. Méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes visées par les états financiers consolidés.

##### *Méthode de consolidation*

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et des entités (y compris les entités ad hoc) contrôlées par la Société et ses filiales.

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et les états financiers des entités (y compris les entités ad hoc) contrôlées par la Société et ses filiales. La Société a le contrôle lorsqu'elle :

- détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- est exposée, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
- a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Les principales filiales sont les suivantes :

<u>Principales filiales</u>	<u>Participation aux capitaux propres</u>
	%
Les Entreprises MTY Tiki Ming inc.	100
MTY Franchising USA, Inc.	100
Mucho Burrito Franchising USA, Inc.	100
9286-5591 Québec inc.	80
154338 Canada inc.	50
8825726 Canada inc.	90

La Société doit réévaluer si elle contrôle l'entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Méthode de consolidation (suite)*

Si la Société ne détient pas la majorité des droits de vote dans une entité émettrice, elle a des droits qui sont suffisants pour lui conférer le pouvoir lorsqu'elle a la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités pertinentes de l'entité émettrice. La Société prend en considération tous les faits et circonstances lorsqu'elle évalue si les droits de vote qu'elle détient dans l'entité émettrice sont suffisants pour lui conférer le pouvoir, y compris les suivants :

- le nombre de droits de vote que la Société détient par rapport au nombre de droits détenus respectivement par les autres détenteurs de droits de vote et à leur dispersion;
- les droits de vote potentiels détenus par la Société, les autres détenteurs de droits de vote ou d'autres parties;
- les droits découlant d'autres accords contractuels;
- les autres faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que la Société a, ou n'a pas, la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes au moment où les décisions doivent être prises, y compris les tendances du vote lors des précédentes assemblées des actionnaires.

La Société doit consolider la filiale à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesser de la consolider lorsqu'elle perd le contrôle de celle-ci. Précisément, les produits et les charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global à compter de la date où la Société acquiert le contrôle de la filiale et jusqu'à la date où elle cesse de contrôler celle-ci.

Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux propriétaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global total des filiales est attribué aux propriétaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour ces dernières.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables concordent avec les méthodes comptables du Groupe.

Les transactions, charges, soldes et produits intersociétés sont tous entièrement éliminés lors de la consolidation.

En vertu des contrats de franchise, les franchisés doivent verser une cotisation au fonds promotionnel. Ces cotisations sont perçues par la Société en sa qualité d'agent et doivent être utilisées à des fins promotionnelles et publicitaires, les montants étant réservés à la promotion des bannières respectives dans l'intérêt des franchisés. Les cotisations au fonds promotionnel perçues par la Société ne sont pas comptabilisées dans l'état consolidé des résultats de la Société, mais plutôt en tant que montants à verser au fonds promotionnel.

##### *Changements dans les participations de la Société dans des filiales existantes*

Les changements dans les participations de la Société dans des filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. La valeur comptable des participations de la Société et des participations ne donnant pas le contrôle est ajustée pour tenir compte des changements de leurs participations relatives dans les filiales. Tout écart entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres et est attribué aux propriétaires de la Société.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Changements dans les participations de la Société dans des filiales existantes (suite)*

Lorsque la Société perd le contrôle d'une filiale, un profit ou une perte est comptabilisé en résultat net et est calculé comme l'écart entre i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée et ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la filiale ainsi que de toute participation ne donnant pas le contrôle. Tous les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relativement à cette filiale sont comptabilisés comme si la Société avait directement sorti les actifs ou les passifs connexes de la filiale (c.-à-d. reclassé en résultat net ou transféré à une autre catégorie de capitaux propres, tel que le spécifient les IFRS applicables). La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure selon IAS 39, ou bien, le cas échéant, comme le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'un investissement dans une entreprise associée ou une coentreprise.

##### *Regroupements d'entreprises*

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée lors d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, calculée comme étant la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs transférés par la Société et des passifs engagés par la Société auprès des anciens propriétaires de l'entreprise acquise en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur, sauf les actifs ou les passifs d'impôt différé et les actifs ou les passifs liés aux avantages du personnel, qui sont respectivement constatés et évalués conformément à IAS 12, Impôts sur le résultat, et à IAS 19, Avantages du personnel.

Le goodwill est calculé comme étant l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant) sur le montant net à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Si, après la réévaluation, le montant net à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs repris est plus élevé que la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant), l'excédent est comptabilisé immédiatement dans les profits ou les pertes en tant que profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Les participations ne donnant pas le contrôle constituent des droits de propriété actuels et leurs porteurs ont droit à une quote-part de l'actif net de l'entité en cas de liquidation. Ces participations peuvent être initialement mesurées soit à la juste valeur, soit selon la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise. La méthode d'évaluation est choisie selon la transaction. Les autres types de participations ne donnant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur ou, le cas échéant, conformément à la méthode prescrite par une autre IFRS.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Regroupements d'entreprises (suite)*

Lorsque la contrepartie transférée par la Société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises comprend des actifs ou des passifs liés à un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse comme une partie de la contrepartie transférée dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de période d'évaluation sont comptabilisées de manière rétrospective, et les ajustements correspondants sont comptabilisés à même le goodwill. Les ajustements de période d'évaluation sont des ajustements qui découlent d'informations additionnelles obtenues durant la période d'évaluation (qui ne peut excéder un an à partir de la date d'acquisition) à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

La comptabilisation ultérieure des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui ne constituent pas des ajustements de période d'évaluation dépend du classement de la contrepartie éventuelle. La contrepartie éventuelle classée en capitaux propres n'est pas réévaluée aux dates de clôture ultérieures, et son règlement ultérieur est comptabilisé en capitaux propres. La contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est réévaluée aux dates de clôture ultérieures conformément à IAS 39, Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation ou à IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, selon le cas, et le profit ou la perte correspondant est comptabilisé en résultat net.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la participation précédemment détenue par la Société dans l'entreprise acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition (c.-à-d. la date à laquelle la Société obtient le contrôle), et le profit ou la perte découlant de cette réévaluation, le cas échéant, est comptabilisé en résultat net. Les montants liés aux participations dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net lorsqu'un tel traitement aurait été approprié si ces participations avaient été cédées.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, la Société mentionne dans ses états financiers les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés de manière rétrospective pendant la période d'évaluation (voir ci-dessus), ou des actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés, afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date.

Les variations des participations dans une filiale qui n'entraînent aucune perte de contrôle sont comptabilisées en tant qu'opérations sur capitaux propres, sans incidence sur le résultat net ou sur les autres éléments du résultat global.

##### *Goodwill*

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une entreprise est comptabilisé au coût établi à la date de l'acquisition de l'entreprise, déduction faite des cumuls des pertes de valeur, le cas échéant.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie et qu'une partie des activités de cette unité est cédée, le goodwill lié aux activités cédées est inclus dans la valeur comptable des activités lors de la détermination du profit ou de la perte sur cession des activités. Le goodwill cédé dans ces circonstances est évalué sur la base des valeurs relatives des activités et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Comptabilisation des produits*

Les produits sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques iront à la Société et lorsque les produits peuvent être évalués de manière fiable, sans égard au moment où le paiement sera effectué. Les produits sont évalués selon la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, compte tenu des modalités de paiement définies par contrat et compte non tenu des taxes et des droits.

Les produits sont généralement comptabilisés à la vente des produits et services, lorsque les produits sont livrés ou les services exécutés, lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies et lorsque le recouvrement des sommes dues est raisonnablement assuré.

##### a) Produits tirés des franchises

Les redevances sont basées soit sur un pourcentage des ventes brutes comptabilisées par les franchisés, soit sur des frais mensuels fixes. Elles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement, selon la teneur des accords connexes, s'il est probable que les avantages économiques iront à la Société et si la valeur des produits peut être évaluée de manière fiable.

Les droits de franchise initiaux sont comptabilisés lorsque la quasi-totalité des services initiaux, tels qu'ils sont énoncés dans le contrat de franchise, ont été exécutés, ce qui correspond habituellement à la date de début des activités de la franchise.

Les produits tirés de la vente d'établissements franchisés sont comptabilisés au moment où le franchisé prend le contrôle de la franchise.

Les produits tirés de la construction et de la rénovation de restaurants sont comptabilisés selon l'état d'avancement de l'activité au contrat à la fin de la période de présentation de l'information financière. Ils sont évalués en fonction des coûts du contrat engagés pour le travail effectué à ce jour par rapport au total estimatif des coûts du contrat, sauf dans l'éventualité où cette proportion ne serait pas représentative de l'état d'avancement. Lorsqu'il est possible que le total des coûts du contrat excède les produits tirés du contrat, la perte prévue est immédiatement comptabilisée en charges. Lorsque le résultat du projet ne peut être estimé de manière fiable, les produits sont comptabilisés jusqu'à concurrence des charges comptabilisées au cours de la période. L'excédent des produits comptabilisés sur les montants facturés est comptabilisé dans les débiteurs.

Les droits liés aux licences maîtresses sont comptabilisés lorsque la Société a rempli la quasi-totalité de ses obligations importantes initiales aux termes du contrat, ce qui se produit généralement lors de la signature du contrat. Ces produits sont comptabilisés dans les droits de franchise initiaux (note 24).

Les droits liés au renouvellement et au transfert sont comptabilisés lorsque la quasi-totalité des services applicables requis par la Société aux termes du contrat de franchise ont été exécutés, ce qui se produit généralement lors de la signature du contrat. Ces produits sont comptabilisés dans les autres produits (note 24).

La Société tire des revenus de certains contrats de location qu'elle détient et de la location d'enseignes. La politique de la Société est décrite ci-dessous.

La Société reçoit des contreparties de certains fournisseurs. Les apports des fournisseurs sont comptabilisés en tant que produits à mesure qu'ils sont gagnés. Ces produits sont comptabilisés dans les autres revenus de franchisage (note 24).

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Comptabilisation des produits (suite)*

i) Produits tirés du centre de distribution

Les produits liés à la distribution sont comptabilisés lorsque les biens ont été livrés ou lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société.

ii) Produits tirés de la transformation des aliments

Les produits liés à la transformation des aliments sont comptabilisés lorsque les biens ont été livrés aux utilisateurs finaux ou lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés aux distributeurs et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société.

iii) Produits tirés des établissements appartenant à la Société

Les produits tirés des établissements appartenant à la Société sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés aux clients.

##### *Location*

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement lorsque les modalités du contrat de location font en sorte que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés au locataire. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

##### *La Société en tant que bailleur*

Les revenus locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location visé.

##### *La Société en tant que preneur*

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat de location, sauf si une autre méthode est plus représentative du calendrier selon lequel les actifs loués procurent des avantages économiques. Les loyers conditionnels liés aux contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés.

Dans le cas où des incitatifs à la location sont accordés lors de la négociation des contrats de location simple, ils sont comptabilisés en tant que passif. L'ensemble des avantages tirés des incitatifs est comptabilisé en réduction des charges locatives de façon linéaire, sauf si une autre méthode est plus représentative du calendrier selon lequel les actifs loués procurent des avantages économiques.

##### *Monnaie fonctionnelle et de présentation*

Les présents états financiers consolidés sont présentés dans la monnaie fonctionnelle de la Société, le dollar canadien. Chaque entité de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle; les éléments des états financiers de chaque entité sont évalués en utilisant cette monnaie. La monnaie fonctionnelle est celle de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Devises*

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les actifs et passifs monétaires libellés autrement que dans la monnaie fonctionnelle de la Société sont convertis aux taux de change en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les produits et charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction, sauf les amortissements, qui sont convertis aux taux de change historiques. Les profits et pertes de change sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils se produisent, en tant qu'autres (gains) pertes. Les actifs et passifs d'un établissement à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les écarts de change qui résultent de la conversion d'un établissement à l'étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la sortie totale ou partielle du placement dans un établissement à l'étranger, l'écart de conversion des monnaies étrangères ou une partie de celui-ci sera comptabilisé à l'état consolidé des résultats en tant qu'autres produits (charges).

##### *Imposition*

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme des impôts actuellement exigibles et de l'impôt différé.

##### *Impôt exigible*

L'impôt actuellement exigible est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice inscrit dans l'état consolidé des résultats en raison des éléments des produits ou des charges qui sont imposables ou déductibles pour d'autres exercices et des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif de la Société lié à l'impôt exigible est calculé selon les taux d'imposition qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

##### *Impôt différé*

L'impôt différé est constaté pour les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et leurs valeurs fiscales correspondantes utilisées pour le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences temporaires imposables. Les actifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable auquel pourront être imputées ces différences temporaires déductibles. Ces actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si les différences temporaires découlent d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale (autrement que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs et passifs dans le cadre d'une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable ni le bénéfice comptable.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, sauf lorsque la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires déductibles générées par de telles participations ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable suffisant auquel pourra être imputée la différence temporaire et que la différence temporaire s'inversera dans un avenir prévisible.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Imposition (suite)*

##### *Impôt différé (suite)*

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, selon les taux d'imposition (et les lois fiscales) qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

##### *Impôt exigible et impôt différé pour l'exercice*

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf lorsqu'ils concernent des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt exigible ou l'impôt différé est aussi comptabilisé en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, respectivement. Lorsque l'impôt exigible ou l'impôt différé est généré par la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est comprise dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

##### *Participation dans une filiale détenue en vue de la vente*

Une participation dans une filiale est classée comme détenue en vue de la vente si sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition n'est considérée comme remplie que si l'actif est disponible en vue d'une vente immédiate dans son état actuel et que la vente est hautement probable. La direction doit s'être engagée à l'égard de la vente et s'attendre à ce qu'elle soit effectuée dans l'année du classement de la participation comme détenue en vue de la vente.

Les participations dans une filiale classées comme détenues en vue de la vente sont évaluées au moindre de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des frais de vente. Les pertes de valeur sur une participation initialement classée comme détenue en vue de la vente et les gains ou pertes sur une réévaluation ultérieure sont comptabilisés en résultat net. Une fois classées comme détenues en vue de la vente, les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ne sont plus amorties.

##### *Immobilisations corporelles*

Les terrains et les bâtiments qui sont détenus pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, ou à des fins administratives, sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière à leurs coûts historiques, déduction faite de l'amortissement cumulé (bâtiments) et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris tous les coûts directement attribuables à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Immobilisations corporelles (suite)*

Le matériel, les améliorations locatives, le matériel roulant et le matériel informatique sont présentés au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé de manière à éliminer le coût ou l'évaluation des actifs (autres que les terrains), diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité, au moyen de la méthode linéaire. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement des estimations est comptabilisée de manière prospective.

Un élément d'immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un élément d'immobilisations corporelles est déterminé comme étant la différence entre le produit des ventes et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé en résultat net.

L'amortissement est basé sur les durées suivantes :

Bâtiments		
Structure et composants	Linéaire	25 à 50 ans
Matériel	Linéaire	3 à 10 ans
Améliorations locatives et enseignes	Linéaire	Durée du bail
Matériel roulant	Linéaire	5 à 7 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 7 ans

##### *Immobilisations incorporelles*

###### Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée et qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé de façon linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les durées d'utilité estimées et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement des estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée et qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises et comptabilisées séparément du goodwill sont initialement comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations incorporelles acquises séparément. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne sont pas amorties et sont par conséquent comptabilisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

### 3. Méthodes comptables (suite)

#### *Immobilisations incorporelles (suite)*

##### *Décomptabilisation des immobilisations incorporelles*

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle, déterminé comme étant la différence entre le produit net de la sortie de l'actif et sa valeur comptable, est comptabilisé en résultat net lors de la décomptabilisation de l'actif.

Les immobilisations incorporelles suivantes figurent actuellement dans les livres de la Société :

##### *Droits de franchise et droits de franchise maîtresse*

Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisés à la juste valeur des flux de rentrées futurs estimés générés par l'acquisition de franchises. Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse sont généralement amortis de façon linéaire sur la durée des accords, qui varie généralement entre 10 et 20 ans.

Certains droits de franchise maîtresse n'ont pas de durée précise. Par conséquent, ils ne sont pas amortis, puisque leur durée de vie est indéterminée.

##### *Droits de substitution*

Les droits de substitution sont des droits que la Société peut exercer afin de prendre possession des lieux loués et des baux correspondants à sa franchise en cas de défaut de paiement. Ces droits acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisés à la juste valeur au moment de l'acquisition et sont amortis de façon linéaire sur la durée des contrats de franchise.

##### *Marques de commerce*

Les marques de commerce acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisées à leur juste valeur au moment de l'acquisition et elles ne sont pas amorties. Il a été déterminé que les marques de commerce avaient une durée d'utilité indéterminée en raison de la forte reconnaissance qui leur est associée et de leur capacité à générer des produits dans une conjoncture économique changeante, et ce pour une durée indéterminée.

##### *Contrats de location*

Les contrats de location, qui représentent la valeur associée aux conditions ou aux emplacements préférentiels, sont amortis de façon linéaire sur leur durée.

##### *Autres*

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels achetés, lesquels ont été amortis de façon linéaire sur leur durée de vie.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles autres que le goodwill*

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et de ses immobilisations incorporelles afin de déterminer s'il y a une indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable des actifs est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris individuellement, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'il est possible de déterminer un mode d'affectation raisonnable et cohérent, les actifs de support sont également affectés aux unités génératrices de trésorerie prises individuellement, ou au plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

Les immobilisations incorporelles dont les durées d'utilité sont indéterminées sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il existe une indication que l'actif a pu subir une perte de valeur.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

##### *Perte de valeur du goodwill*

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie) de la Société qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables du goodwill afin de déterminer s'il y a une indication qu'il a subi une perte de valeur. S'il y a une indication de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill est attribué est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité, puis est imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif compris dans l'unité. Toute perte de valeur concernant un goodwill est comptabilisée directement en résultat net dans l'état consolidé des résultats. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans des périodes ultérieures. Qu'il y ait une indication de perte de valeur ou non, le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année, et chaque fois qu'il y a une indication de perte de valeur.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Perte de valeur du goodwill (suite)*

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

##### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements à court terme, s'il en est, dont l'échéance à l'acquisition est généralement de trois mois ou moins ou qui sont rachetables en tout temps à pleine valeur et dont le risque de variation de valeur n'est pas important.

##### *Stocks*

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé au moyen de la méthode du premier entré, premier sorti, et il comprend les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût des produits finis comprend une quote-part des coûts indirects de production fondée sur la capacité de production normale.

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des contrats pour la construction et la vente de franchises. Les travaux en cours connexes comprennent tous les coûts directs liés à la construction de ces franchises et sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé des stocks, diminué de tous les coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

##### *Provisions*

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société doive éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé à titre de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Lorsque la provision est évaluée selon les flux de trésorerie estimés requis pour éteindre l'obligation, sa valeur comptable correspond à la valeur actuelle de ces flux de trésorerie (lorsque l'incidence de la valeur temps de l'argent est significative).

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée auprès d'un tiers, une créance est comptabilisée en tant qu'actif si la Société a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement et que la valeur de la créance peut être évaluée de manière fiable.

##### *Contrats déficitaires*

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque la Société a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Provisions (suite)*

##### *Passifs liés aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation*

Les passifs liés aux cartes-cadeaux correspondent aux passifs associés aux soldes inutilisés de cartes de paiement rechargeables. Les passifs liés aux programmes de fidélisation correspondent à la valeur en argent des points de fidélité gagnés et inutilisés par les clients.

##### *Procès, litiges et établissements fermés*

Des provisions pour les coûts prévus liés aux procès, aux litiges et au règlement des contrats de location des établissements fermés sont comptabilisées lorsqu'il devient probable que la Société devra éteindre l'obligation, selon les meilleures estimations de la direction quant aux dépenses requises pour éteindre l'obligation de la Société.

##### *Passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises*

Les passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. À la fin des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, ces passifs éventuels sont évalués au plus élevé du montant qui aurait été comptabilisé en vertu d'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, et du montant initialement comptabilisé diminué du cumul de l'amortissement comptabilisé, le cas échéant.

##### *Instruments financiers*

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsqu'une entité devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs financiers et de passifs financiers (autres que des actifs financiers et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, lors de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers et de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Les évaluations subséquentes des actifs financiers et des passifs financiers sont effectuées en fonction de leur classement, tel qu'il est décrit ci-dessous. Leur classement est fondé sur l'objectif pour lequel les instruments financiers ont été acquis ou émis, leurs caractéristiques et la façon dont la Société a désigné ces instruments.

##### *Classement*

Trésorerie	Prêts et créances
Débiteurs	Prêts et créances
Dépôts	Prêts et créances
Prêts	Prêts et créances
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers
Ligne de crédit	Autres passifs financiers
Dette à long terme	Autres passifs financiers

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Actifs financiers*

Les actifs financiers sont classés selon les catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, placements détenus jusqu'à leur échéance, actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances. Le classement dépend de la nature et de l'objectif des actifs financiers et est déterminé au moment de la comptabilisation initiale.

##### *Méthode du taux d'intérêt effectif*

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'ensemble des commissions et des points payés ou reçus faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction ainsi que des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Les produits tirés des instruments d'emprunt classés dans une autre catégorie que celle des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

##### *Actifs financiers disponibles à la vente*

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés comme a) des prêts et des créances, b) des placements détenus jusqu'à leur échéance, ou c) des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

##### *Prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances (qui comprennent les créances clients et autres débiteurs, la trésorerie, ainsi que les dépôts) sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute perte de valeur.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme lorsque la comptabilisation des intérêts serait non significative.

##### *Dépréciation d'actifs financiers*

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués pour déterminer s'il existe des indicateurs de perte de valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. On considère qu'un actif financier a subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de cet actif financier sur les flux de trésorerie futurs estimés liés au placement.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Actifs financiers (suite)*

##### *Dépréciation d'actifs financiers (suite)*

Pour tous les autres actifs financiers, les éléments ci-dessous peuvent représenter une indication objective de perte de valeur :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de la contrepartie;
- une rupture de contrat, telle qu'un défaut ou retard de paiement des intérêts ou du principal;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur;
- la disparition d'un marché pour cet actif financier, du fait de difficultés financières.

Pour certaines catégories d'actifs financiers, notamment les créances clients, les actifs qui ne sont pas dépréciés individuellement font également l'objet d'un test de dépréciation collectif. Les éléments suivants peuvent représenter une indication objective de la dépréciation d'un portefeuille de créances : les antécédents de la Société en matière de recouvrement, une augmentation du nombre de retards de paiement au sein du portefeuille, au-delà d'une période de crédit, et des changements observables dans la conjoncture économique nationale ou régionale qui sont en corrélation avec les défaillances sur les créances.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur comptabilisée est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux de rendement courant sur le marché pour un actif financier similaire. Une perte de valeur ainsi comptabilisée ne doit pas être reprise lors d'une période ultérieure.

La valeur comptable de l'actif financier est réduite du montant de la perte de valeur directement pour tous les actifs financiers, à l'exception des créances clients, dont la valeur comptable est réduite par l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Si une créance client est considérée comme irrécouvrable, elle est sortie à même le compte de correction de valeur. Tout recouvrement ultérieur des montants précédemment sortis est crédité au compte de correction de valeur. Les variations de la valeur comptable du compte de correction de valeur sont comptabilisées en résultat net.

Lorsqu'un actif financier classé comme disponible à la vente est considéré comme étant déprécié, les profits et pertes cumulatifs auparavant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net au cours de la période.

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, si au cours d'une période ultérieure le montant de la perte de valeur diminue et si cette diminution peut être liée objectivement à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur précédemment comptabilisée est reprise par le biais du résultat net, dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de la reprise de la perte de valeur n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Actifs financiers (suite)*

##### *Décomptabilisation des actifs financiers*

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque la Société transfère à une autre entité l'actif financier ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir et du profit ou de la perte cumulé qui avait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et ajouté aux capitaux propres est comptabilisée en résultat net.

##### *Passifs financiers*

##### *Classement à titre d'emprunt ou de capitaux propres*

Les instruments d'emprunt et de capitaux propres émis par une entité sont classés soit comme passifs financiers, soit comme capitaux propres, selon la substance des ententes contractuelles et les définitions d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres.

##### *Instruments de capitaux propres*

Un instrument de capitaux propres est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par la Société sont comptabilisés selon le montant du produit reçu, déduction faite des frais d'émission directs.

##### *Passifs financiers*

Les passifs financiers sont classés soit comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, soit comme autres passifs financiers.

##### *Autres passifs financiers*

Les autres passifs financiers (y compris les emprunts) sont par la suite évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

##### *Décomptabilisation des passifs financiers*

La Société décomptabilise un passif financier seulement lorsque les obligations de la Société sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

##### *Instruments financiers dérivés*

La Société est partie à divers instruments financiers dérivés, notamment des contrats de change à terme, afin de réduire son exposition à la volatilité des prix de certaines marchandises ainsi qu'au risque de change. Une description détaillée des instruments financiers dérivés figure à la note 22.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Instruments financiers dérivés (suite)*

Les instruments dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et sont ultérieurement évalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Le profit ou la perte qui en découle est comptabilisé immédiatement en résultat net, sauf lorsque l'instrument dérivé est un instrument de couverture désigné et efficace, auquel cas le moment de la comptabilisation en résultat net dépend de la nature de la relation de couverture. La Société n'a actuellement pas d'instrument de couverture désigné.

##### *Dérivés incorporés*

Les instruments dérivés incorporés dans des contrats hôtes non dérivés sont traités comme des dérivés séparés si leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés aux risques et caractéristiques des contrats hôtes et que les contrats hôtes ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Aux 30 novembre 2014 et 2013, la Société ne détenait aucun dérivé incorporé.

##### *Fonds promotionnels*

La Société assure la gestion des fonds affectés à la promotion de ses bannières. Ces fonds sont établis pour chacune des bannières et servent à recueillir et à gérer des sommes destinées au financement de programmes publicitaires et promotionnels ainsi que d'autres mesures visant à accroître les ventes et à améliorer l'image et la réputation des bannières. Les apports à ces fonds correspondent à un pourcentage du chiffre d'affaires. Les produits et charges des fonds promotionnels ne sont pas présentés dans l'état des résultats de la Société, car les apports versés à ces fonds sont présentés séparément et destinés à des fins précises. L'ensemble des sommes à payer au titre des réserves liées aux fonds promotionnels s'élève à un déficit de (1 018) \$ (surplus de 684 \$ au 30 novembre 2013). Ces sommes sont présentées dans les créditeurs et charges à payer.

##### *Informations sectorielles*

Un secteur opérationnel est une composante identifiable de la Société qui se livre à des activités commerciales dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la Société, et pour laquelle de l'information financière distincte est disponible. Des informations sectorielles sont fournies à l'égard des secteurs opérationnels de la Société (note 31), lesquels sont établis en fonction de la structure de gestion de la Société et de sa structure interne de présentation de l'information financière. Les résultats opérationnels de tous les secteurs opérationnels sont régulièrement examinés par la direction en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci. La Société exerce ses activités dans quatre secteurs distincts : le franchisage, l'exploitation de restaurants, la distribution et la transformation des aliments.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

L'application des méthodes comptables de la Société, qui sont décrites à la note 3, requiert de la direction qu'elle exerce son jugement quant à l'application des normes comptables et quant à l'établissement d'estimations et à la formulation d'hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qu'il n'est pas facile d'établir au moyen d'autres sources. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

##### *Recours à des jugements d'importance critique lors de l'application des méthodes comptables*

Les jugements d'importance critique, autres que ceux portant sur des estimations, qui ont été posés par la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société et qui ont l'incidence la plus importante sur les montants présentés dans les états financiers consolidés portent sur les points suivants.

##### *Définition des unités génératrices de trésorerie*

La Société évalue si des éléments pouvant indiquer une dépréciation sont présents pour l'ensemble des actifs non financiers, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Pour ce faire, elle doit définir les unités génératrices de trésorerie; celles-ci sont déterminées en fonction des meilleures estimations de la direction quant à la plus petite taille d'un actif ou d'un groupe d'actifs ayant la capacité de générer des entrées de trésorerie.

##### *Comptabilisation des produits*

La direction fonde son jugement sur les critères détaillés présentés dans IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et dans IAS 11, *Contrats de construction* en matière de comptabilisation des produits tirés de la vente de biens et des contrats de construction; elle examine en particulier si la Société a transféré à l'acheteur les risques et les avantages importants inhérents à la propriété des biens.

##### *Consolidation des entités ad hoc*

Une entité ad hoc est consolidée si, d'après l'évaluation de la substance de sa relation avec la Société, et des risques et avantages inhérents à cette structure, la Société conclut qu'elle la contrôle. Une entité ad hoc contrôlée par la Société a été établie selon des conditions qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction de l'entité ad hoc. La Société obtient donc la majeure partie des avantages liés aux activités et à l'actif net de l'entité ad hoc, celle-ci étant exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité ad hoc et conservant la majeure partie du risque résiduel ou inhérent à la propriété relatif à l'entité ad hoc ou à ses actifs.

##### *Sources principales d'incertitude relative aux estimations*

Les éléments suivants constituent les hypothèses clés concernant l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

*Sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)*

##### *Regroupements d'entreprises*

Pour les regroupements d'entreprises, la Société doit énoncer des hypothèses et faire des estimations afin de déterminer la répartition du prix d'achat de l'entreprise acquise. À cette fin, la Société doit déterminer la juste valeur à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis, y compris des immobilisations incorporelles telles que les droits de franchise, les droits de substitution et les marques de commerce, et des passifs repris. L'établissement de la juste valeur tient entre autres compte de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et de la croissance des ventes réseau. Le goodwill représente l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, sur le montant comptabilisé net des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous évalués à la date d'acquisition. Ces hypothèses et estimations ont une incidence sur les montants comptabilisés à titre d'actif et de passif dans l'état consolidé de la situation financière à la date d'acquisition. De plus, les durées d'utilité estimées des actifs amortissables acquis, l'identification des immobilisations incorporelles et le calcul des durées d'utilité indéfinies ou définies des immobilisations incorporelles acquises ont une incidence sur le résultat futur de la Société.

##### *Dépréciation d'actifs non financiers*

L'estimation de la valeur recouvrable des actifs de la Société est généralement fondée sur le calcul de leur valeur d'utilité, car il a été établi que celle-ci était supérieure à la juste valeur moins les coûts de la vente, sauf pour ce qui est de certains actifs des établissements appartenant à la Société, pour lesquels la juste valeur moins les coûts de la vente était plus élevée que la valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente des établissements appartenant à la Société est généralement déterminée en estimant la valeur de liquidation de l'équipement de restaurant.

À l'exception de la valeur d'une des marques de commerce de la Société, la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») testées était supérieure ou égale à la valeur comptable des actifs. Les estimations des pertes de valeur étaient établies selon un taux d'actualisation de 17% pour les UGT des établissements appartenant à la Société et de 15 % pour les marques de commerce et les droits de franchise. Les taux d'actualisation sont fondés sur des taux avant impôt qui reflètent l'appréciation courante du marché tout en tenant compte de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT.

La dépréciation totale cumulative sur les immobilisations corporelles, qui s'élève à 158 \$ (158 \$ au 30 novembre 2013), correspond à une réduction de la valeur comptable des améliorations locatives et du matériel à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, laquelle était supérieure à leur valeur d'utilité.

Ces calculs sont fondés sur notre meilleure estimation des flux de trésorerie futurs, laquelle s'appuie sur les flux de trésorerie de chaque UGT pour l'exercice précédent, extrapolés afin d'obtenir le rendement futur d'une UGT à la date la plus rapprochée des dates suivantes : la résiliation du contrat de location (le cas échéant) ou une échéance à cinq ans; une valeur finale est ensuite calculée au-delà de cette période, dans l'hypothèse qu'il n'y a aucune croissance par rapport aux flux de trésorerie des périodes précédentes. Les flux de trésorerie d'une période de cinq ans ont été utilisés, puisque les prévisions à plus longue échéance ne peuvent être faites avec une précision raisonnable.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

##### *Sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)*

##### *Dépréciation d'actifs non financiers (suite)*

Une variation de 1% du taux d'actualisation utilisé pour le calcul de la dépréciation ne se traduirait pas par une dépréciation significative supplémentaire des immobilisations corporelles des établissements appartenant à la Société.

Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé une perte de valeur de l'une de ses marques de commerce après un recul de la performance de la marque en question. La dépréciation, qui s'élève au total à 2 356 \$, correspond à une réduction de la valeur comptable de la valeur d'utilité de la marque de commerce. Une variation de 1% du taux d'actualisation utilisé pour le calcul de la dépréciation se traduirait par une variation de 184 \$ de la dépréciation.

##### *Dépréciation du goodwill*

Pour déterminer si le goodwill a subi une dépréciation, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité des UGT auxquelles le goodwill a été attribué. Le calcul de la valeur d'utilité exige de la direction qu'elle estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de l'UGT et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié afin de déterminer la valeur actualisée. Il a été établi que le goodwill n'avait pas subi de dépréciation aux 30 novembre 2014 et 2013.

La Société a utilisé un taux d'actualisation de 13 % pour l'évaluation du goodwill. Aucune augmentation n'a été appliquée aux flux de trésorerie utilisés pour estimer la valeur finale.

##### *Durées d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles*

Comme il est indiqué à la note 3 ci-dessus, la Société revoit les durées d'utilité estimées de ses immobilisations corporelles et de ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée à la fin de chaque exercice et détermine si les durées d'utilité de certains éléments devraient être raccourcies ou étendues en fonction de divers facteurs, notamment la technologie, la concurrence et la révision de l'offre de services. Au cours des exercices terminés les 30 novembre 2014 et 2013, la Société n'a pas eu à ajuster les durées d'utilité des actifs en se fondant sur les facteurs décrits précédemment.

##### *Provisions*

La Société formule des hypothèses et des estimations fondées sur sa connaissance actuelle des sommes qu'elle aura à déboursier dans le futur relativement à divers événements passés pour lesquels le montant à déboursier et le moment du décaissement sont incertains au moment de la présentation de ses états financiers.

##### *Comptabilisation des produits de contrats de construction et de rénovation*

Les produits de la construction et de la rénovation de restaurants sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité contractuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière. La direction estime le pourcentage d'avancement en se fondant sur les coûts engagés jusqu'alors par rapport aux coûts estimatifs totaux du contrat, sauf dans l'éventualité où cette proportion ne serait pas représentative de l'état d'avancement.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

*Sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)*

##### *Évaluation des instruments financiers*

La Société a recours à des techniques d'évaluation qui tiennent compte de données qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché pour estimer la juste valeur de certains types d'instruments financiers.

De l'avis de la direction, les techniques d'évaluation et les hypothèses retenues sont appropriées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers.

##### *Consolidation des entités ad hoc*

La Société doit consolider quelques sociétés ad hoc. Pour ce faire, la Société doit formuler des hypothèses à l'égard de certaines informations qui ne sont pas disponibles facilement ou qui ne peuvent être obtenues dans les délais de présentation. Ainsi, des hypothèses sont avancées et des estimations sont faites afin d'établir une valeur pour les actifs courants, les passifs courants et les passifs non courants ainsi que les résultats opérationnels en général.

##### *Contrats déficitaires*

La Société comptabilise une provision pour contrats déficitaires lorsque les coûts inévitables à engager pour satisfaire à ses obligations en vertu d'un contrat sont supérieurs aux avantages attendus de ce contrat. Cette provision est évaluée à la valeur actualisée du moins élevé des montants suivants : le coût prévu de la résiliation du contrat et le coût net prévu de l'exécution du contrat.

##### *Éventualités*

Dans le cours de ses activités, la Société est partie à divers litiges et différends susceptibles de nuire à certains de ses secteurs opérationnels. Les litiges en instance représentent des pertes potentielles pour l'entreprise.

La direction comptabilise des pertes éventuelles lorsqu'elle estime que ces pertes sont probables et qu'elles peuvent être estimées raisonnablement en fonction de l'information disponible à ce moment. Toute perte ainsi comptabilisée serait imputée au résultat et incluse dans les provisions. Tout règlement en espèces serait déduit des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. La direction estime le montant des pertes en analysant les dénouements éventuels et en examinant diverses stratégies à l'égard des litiges et des règlements.

##### *Débiteurs*

La Société comptabilise une provision pour créances douteuses sur la base de l'expérience passée, de la situation de chaque établissement, de la situation financière de la contrepartie et de l'ancienneté des créances.

Les créances clients comprennent des sommes impayées à la fin de la période de présentation de l'information financière pour lesquelles la Société n'a pas comptabilisé de provision pour créances douteuses, puisque la qualité du crédit de la contrepartie n'a pas subi de modification importante et que ces sommes sont donc considérées comme étant recouvrables.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 5. Développements au sujet des conventions comptables

Les normes suivantes publiées par l'IASB ont été adoptées par la Société le 1<sup>er</sup> décembre 2013.

##### *Modifications d'IFRS 10, d'IFRS 12 et d'IAS 27, Entités d'investissement*

La Société a appliqué les modifications d'IFRS 10, d'IFRS 12 et d'IAS 27, *Entités d'investissement* pour la première fois durant l'exercice considéré. Les modifications d'IFRS 10 définissent une entité d'investissement et exigent qu'une entité présentant l'information financière qui répond à la définition d'entité d'investissement ne consolide pas ses filiales, mais qu'elle les évalue plutôt à la juste valeur par le biais du résultat net dans ses états financiers consolidés et individuels.

Pour constituer une entité d'investissement, une entité présentant l'information financière doit :

- obtenir des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services de gestion d'investissements;
- déclarer à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- évaluer et apprécier la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

Des modifications corrélatives d'IFRS 12 et d'IAS 27 ont été apportées en vue d'introduire de nouvelles obligations d'information pour les entités d'investissement.

La Société n'étant pas une entité d'investissement, l'application des modifications n'a eu aucune incidence sur les informations à fournir ou les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés du Groupe.

##### *Modifications d'IAS 32, Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers*

La Société a appliqué les modifications d'IAS 32, *Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers* pour la première fois durant l'exercice considéré. Les modifications d'IAS 32 donnent des précisions sur les exigences en matière de compensation d'actifs financiers et de passifs financiers. En particulier, elles précisent le sens des expressions « a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compensation » et « réalisation et règlement simultanés ».

Comme la Société ne dispose pas d'actifs financiers ni de passifs financiers admissibles à la compensation, l'application des modifications n'a eu aucune incidence sur les informations à fournir ou sur les montants comptabilisés dans ses états financiers consolidés.

##### *Modifications d'IAS 36, Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers*

La Société a appliqué les modifications d'IAS 36, *Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers* pour la première fois au cours de l'exercice considéré. Les modifications d'IAS 36 suppriment l'obligation de fournir la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie à laquelle un goodwill ou des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été affectés pour les périodes où aucune perte de valeur ou reprise de perte de valeur n'a été constatée pour l'unité génératrice de trésorerie. De plus, les modifications introduisent des obligations supplémentaires en matière d'informations à fournir qui s'appliquent lorsque la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est évaluée à la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Ces nouvelles informations à fournir comprennent la hiérarchie des justes valeurs, les hypothèses clés et les techniques d'évaluation utilisées qui sont conformes aux informations à fournir exigées par IFRS 13, Évaluation de la juste valeur.

L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur les informations fournies dans les états financiers consolidés de la Société.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 6. Modifications comptables futures

Plusieurs nouvelles normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), mais n'étaient pas encore en vigueur pour la période terminée le 30 novembre 2014; elles n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés.

Les normes suivantes pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société :

En vigueur pour les exercices ouverts à compter du :

IFRS 15, <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2017	Adoption anticipée permise
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Adoption anticipée permise
Modification d'IAS 32, <i>Instruments financiers : Présentation</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Adoption anticipée permise

IFRS 9 remplace les lignes directrices d'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. La norme comprend des exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation, à la dépréciation, à la décomptabilisation et au modèle général de comptabilité de couverture. L'IASB a mené à terme son projet de remplacement par étapes d'IAS 39, et la norme a été rehaussée à chaque étape. La version d'IFRS 9 publiée en 2014 a préséance sur toutes les versions précédentes; cependant, durant une période définie, les précédentes versions d'IFRS 9 peuvent être adoptées par anticipation, si ce n'est déjà fait, dans la mesure où la date d'application initiale pertinente est antérieure au 1<sup>er</sup> février 2015. IFRS 9 ne remplace pas l'exigence relative à la comptabilisation de couverture à la juste valeur du portefeuille en ce qui a trait au risque de taux d'intérêt, puisque cette étape a été séparée du projet IFRS 9 en raison de la nature à plus long terme du projet de macro-couverture qui en est actuellement à l'étape du document de travail du processus établi. Par conséquent, l'exception présentée dans IAS 39 en ce qui concerne une couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers continue de s'appliquer.

IFRS 15 remplace les normes suivantes : IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et SIC 31, *Produits des activités ordinaires – Opérations de troc impliquant des services de publicité*. Cette nouvelle norme prescrit le traitement comptable et la présentation des produits des activités ordinaires découlant de tout contrat avec les clients.

La Société évalue actuellement l'étendue de l'incidence de ces normes sur ses états financiers consolidés.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 7. Acquisitions d'entreprises

##### I) Acquisition réalisée en 2014

Le 21 juillet 2014, une filiale dans laquelle la Société détient une participation de 90% a acquis l'actif canadien de Madisons New York Grill & Bar pour une contrepartie totale qui se chiffre à 12 925 \$. L'opération a pris effet le 18 juillet 2014; elle visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer son portefeuille de marques.

	2014
	\$
Contrepartie versée :	
Prix d'achat	12 925
Montant net des obligations prises en charge	(284)
Prix d'achat net	12 641
Crédit vendeur (note 18)	(1 250)
Sortie nette de trésorerie	11 391

	2014
	\$
Source des fonds :	
Trésorerie	2 700
Émission d'actions en faveur d'un détenteur de participations ne donnant pas le contrôle	300
Crédit vendeur (note 18)	1 250
Ligne de crédit (note 15)	7 141
	11 391

Le tableau ci-dessous présente la répartition du prix d'achat :

Actifs nets acquis :	
Actifs	
Dépôts de location	66
Droits de franchise	6 846
Marque de commerce	3 410
Goodwill <sup>(1)</sup>	2 895
	13 217
Passifs courants	
Passifs rattachés aux cartes-cadeaux	350
Impôt différé	226
	576
Prix d'achat net	12 641

<sup>(1)</sup> Le goodwill est déductible aux fins d'impôts

Le goodwill reflète l'incidence que l'acquisition de Madisons aura sur la capacité de la Société à générer des profits futurs supérieurs aux profits actuels. La contrepartie versée est principalement liée aux synergies combinées, qui elles sont principalement liées à la croissance des produits. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisqu'ils ne répondent pas aux critères de comptabilisation initiale des immobilisations incorporelles identifiables.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges se sont chiffrés à néant.

La répartition du prix d'achat n'est pas définitive puisque les ajustements post-acquisition ne sont pas finalisés.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 7. Acquisitions d'entreprises (suite)

##### II) Acquisition réalisée en 2014

Le 31 octobre 2014, la Société a acquis l'actif de Café Dépôt, de Muffin Plus, de Sushi-Man et de Fabrika pour une contrepartie totale s'élevant à 13 950 \$. L'opération visait à diversifier l'offre de la Société.

	<b>2014</b>
	<b>\$</b>
Contrepartie versée :	
Prix d'achat	<b>13 950</b>
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	<b>(75)</b>
Montant net des obligations prises en charge	<b>(10)</b>
Prix d'achat net	<b>13 865</b>
Retenues	<b>(975)</b>
Sortie nette de trésorerie	<b>12 890</b>

Le tableau ci-dessous présente la répartition préliminaire du prix d'achat :

	<b>2014</b>
	<b>\$</b>
Actifs nets acquis :	
Actifs courants	
Trésorerie	<b>13</b>
Débiteurs	<b>14</b>
Stocks	<b>77</b>
Charges payées d'avance et dépôts	<b>116</b>
	<b>220</b>
Immobilisations corporelles	<b>1 743</b>
Droits de franchise	<b>3 717</b>
Marque de commerce	<b>3 763</b>
Goodwill <sup>(1)</sup>	<b>5 127</b>
	<b>14 570</b>
Passifs courants	
Charges à payer	<b>418</b>
Produits différés	<b>122</b>
	<b>540</b>
Impôt différé	<b>165</b>
	<b>705</b>
Prix d'achat net	<b>13 865</b>

<sup>(1)</sup> Le goodwill est déductible aux fins d'impôts

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 7. Acquisitions d'entreprises (suite)

##### II) Acquisition réalisée en 2014 (suite)

Le goodwill reflète l'incidence que l'acquisition aura sur la capacité de la Société à générer des profits futurs supérieurs aux profits actuels. La contrepartie versée est principalement liée aux synergies combinées, qui elles sont principalement liées à la croissance des produits. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisqu'ils ne répondent pas aux critères de comptabilisation initiale des immobilisations incorporelles identifiables.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges se sont chiffrés à néant.

La répartition du prix d'achat n'est pas définitive puisque les ajustements post-acquisition ne sont pas finalisés.

##### III) Acquisition réalisée en 2014

Le 7 novembre 2014, la Société a acquis les opérations de franchisage de Van Houtte Café Bistros pour une contrepartie totale se chiffrant à 950 \$. L'opération visait à diversifier l'offre de la Société.

	\$
Contrepartie versée :	
Prix d'achat	950
Montant net des obligations prises en charge	(153)
Prix d'achat net	797
Solde payable après la clôture	(185)
Sortie nette de trésorerie	612

Le tableau ci-dessous présente la répartition du prix d'achat :

	\$
Actifs	
Débiteurs	13
Stocks	1
	14
Immobilisations corporelles	45
Droits de franchise	518
Licence perpétuelle	347
Goodwill <sup>(1)</sup>	50
	974
Cartes-cadeaux	(19)
Créditeurs et charges à payer	(108)
Produits différés	(27)
	(154)
Impôt différé	(23)
Prix d'achat net	797

<sup>(1)</sup> Le goodwill est déductible aux fins d'impôts

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 7. Acquisitions d'entreprises (suite)

##### III) Acquisition réalisée en 2014 (suite)

Le goodwill reflète l'incidence que l'acquisition aura sur la capacité de la Société à générer des profits futurs supérieurs aux profits actuels. La contrepartie versée est principalement liée aux synergies combinées, qui elles sont principalement liées à la croissance des produits. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisqu'ils ne répondent pas aux critères de comptabilisation initiale des immobilisations incorporelles identifiables.

Les résultats ci-dessus comprennent des frais connexes à l'acquisition de néant.

La répartition du prix d'achat n'est pas définitive puisque les ajustements post-acquisition ne sont pas finalisés.

##### IV) Acquisition réalisée en 2013

Le 30 septembre 2013, Les Entreprises MTY Tiki Ming inc., filiale en propriété exclusive de la Société, a acquis 80% des actions de 9286-5591 Québec inc. pour ensuite acquérir, par le biais de cette entité, l'ensemble des actifs de 9199-0465 Québec inc. et d'Alimentation ThaiZone inc. Les sept fondateurs de ThaiZone détiennent les 20 % d'actions restantes. MTY a versé une contrepartie totale de 17 700 \$ pour sa participation de 80 % dans l'entreprise, contrepartie financée par l'encaisse de MTY de même qu'au moyen de ses facilités de crédit disponibles (note 15). L'acquisition a pris effet le 30 septembre 2013; elle visait autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer son portefeuille de marques.

\$

Contrepartie versée :

Prix d'achat	17 700
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	(116)
	<hr/>
	17 584
Montant net des obligations prises en charge	(359)
Retenues	(1 664)
	<hr/>
Sortie nette de trésorerie	15 561
	<hr/>

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 7. Acquisitions d'entreprises (suite)

##### IV) Acquisition réalisée en 2013 (suite)

Le tableau ci-dessous présente la répartition du prix d'achat :

	\$
Actifs nets acquis :	
Actifs courants	
Trésorerie	100
Stocks	3
	<u>103</u>
Immobilisations corporelles	4
Droits de franchise	5 316
Droits de substitution	1 199
Marque de commerce	7 417
Goodwill <sup>(1)</sup>	8 558
	<u>22 597</u>
Passifs courants	
Créditeurs	35
Produits différés	65
	<u>100</u>
Impôt différé	488
	<u>588</u>
Participation ne donnant pas le contrôle <sup>(2)</sup>	4 425
Prix d'achat net	<u>17 584</u>

(1) Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

(2) Représente la participation ne donnant pas le contrôle de 20 %, évaluée à la juste valeur.

Le goodwill reflète l'incidence que l'acquisition de ThaiZone aura sur la capacité de la Société à générer des profits futurs supérieurs aux profits actuels. La contrepartie versée est principalement liée aux synergies combinées, qui elles sont principalement liées à la croissance des produits. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisqu'ils ne répondent pas aux critères de comptabilisation initiale des immobilisations incorporelles identifiables.

Les résultats ci-dessus comprennent des frais connexes à l'acquisition de néant.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 7. Acquisitions d'entreprises (suite)

##### V) Acquisition réalisée en 2013

Le 24 septembre 2013, Les Entreprises MTY Tiki Ming inc., filiale en propriété exclusive de la Société, a acquis les actifs du groupe Extrême Pita, PurBlendz et Mucho Burrito (« Extreme Brandz », pour une contrepartie de 45 000 \$ payée au moyen de l'encaisse de la Société. La transaction a pris effet le 24 septembre 2013; elle visait autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer son portefeuille de marques.

	\$ (retraité)
Contrepartie versée :	
Prix d'achat	45 000
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	(364)
Montant net des obligations prises en charge	(537)
Ajustements post-acquisition	528
Prix d'achat net	<u>44 625</u>
Retenues	(4 136)
Ajustements post-acquisition payables à la fin de l'exercice	(528)
Sortie nette de trésorerie	<u>39 963</u>

Le tableau ci-dessous présente la répartition du prix d'achat :

	\$ (retraité)
Actifs nets acquis :	
Actifs courants	
Trésorerie	300
Débiteurs	68
Stocks	28
Actif d'impôt exigible	33
Charges payées d'avance et dépôts	165
	<u>594</u>
Immobilisations corporelles	500
Droits de franchise	11 499
Marque de commerce	17 792
Goodwill <sup>(1) (2) (3)</sup>	17 547
	<u>47 932</u>

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 7. Acquisitions d'entreprises (suite)

##### V) Acquisition réalisée en 2013 (suite)

	\$ (retraité)
Passifs courants	
Créditeurs	294
Produits différés	1 525
	<u>1 819</u>
Dettes à long terme <sup>(2)</sup>	67
Impôt différé <sup>(2)</sup>	1 421
	<u>3 307</u>
Prix d'achat net	<u>44 625</u>

(1) Du goodwill total, seule une somme de 12 130 \$ est déductible aux fins de l'impôt.

Le goodwill reflète l'incidence que l'acquisition de Extreme Brandz aura sur la capacité de la Société à générer des profits futurs supérieurs aux profits actuels. La contrepartie versée est principalement liée aux synergies combinées, qui elles sont principalement liées à la croissance des produits. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisqu'ils ne répondent pas aux critères de comptabilisation initiale des immobilisations incorporelles identifiables.

(2) Suite à la finalisation de la répartition du prix d'achat, un ajustement à l'évaluation d'un passif a entraîné une réduction de 487 \$ de la dette à long terme, une réduction de 356 \$ du goodwill et une augmentation du passif d'impôt différé de 131 \$.

(3) Suite à un ajustement post-acquisition, le prix d'achat net a été augmenté de 207 \$, l'impact de cet ajustement ayant été alloué au goodwill.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges se sont chiffrés à 245 \$ et sont compris dans l'état consolidé des résultats de la Société.

##### VI) Acquisition réalisée en 2013

Le 31 mai 2013, Les Entreprises MTY Tiki Ming inc., filiale en propriété exclusive de la Société, a acquis la plupart des actifs de Gestion SushiGo – Sesame inc., 9161-9379 Québec inc. et 9201-0560 Québec inc. pour une contrepartie totale de 1 050 \$. L'acquisition a pris effet le 1<sup>er</sup> juin 2013; elle visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer son portefeuille de marques.

	\$
Contrepartie versée	
Prix d'achat	1 050
Retenues	(105)
Sortie nette de trésorerie	<u>945</u>

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 7. Acquisitions d'entreprises (suite)

##### VI) Acquisition réalisée en 2013 (suite)

Le tableau ci-dessous présente la répartition du prix d'achat :

	\$
Actifs nets acquis :	
Actifs courants	
Immobilisations corporelles	500
Droits de franchise	419
Goodwill <sup>(1)</sup>	131
Prix d'achat net	<u>1 050</u>

<sup>(1)</sup> Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Le goodwill reflète l'incidence que l'acquisition de SushiGo aura sur la capacité de la Société à générer des profits futurs supérieurs aux profits actuels. La contrepartie versée est principalement liée aux synergies combinées, qui elles sont principalement liées à la croissance des produits. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisqu'ils ne répondent pas aux critères de comptabilisation initiale des immobilisations incorporelles identifiables.

Les résultats ci-dessus comprennent des frais connexes à l'acquisition de néant ayant été passés en charges.

#### 8. Débiteurs

Le tableau ci-après présente le classement chronologique détaillé des créances qui ne sont pas échues, ainsi qu'une analyse des créances échues et de la provision pour créances douteuses connexe :

	2014	2013
	\$	\$
Total des débiteurs	<b>20 292</b>	15 739
Moins : provision pour créances douteuses	<b>4 305</b>	2 287
Total des débiteurs, montant net	<b><u>15 987</u></b>	<u>13 452</u>

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 8. Débiteurs (suite)

	2014	2013
	\$	\$
Non échus	10 958	8 245
Échus depuis plus d'un jour, mais pas plus de 30 jours	618	1 917
Échus depuis plus de 31 jours, mais pas plus de 60 jours	886	633
Échus depuis plus de 61 jours	3 525	2 657
Total des débiteurs, montant net	15 987	13 452
Provision pour créances douteuses au début de l'exercice	2 287	1 168
Ajouts	2 937	1 449
Radiations	(919)	(330)
Provision pour créances douteuses à la fin de l'exercice	4 305	2 287

La Société comptabilise une provision pour créances douteuses sur la base de l'expérience passée, de la situation de chaque établissement, de la situation financière de la contrepartie et de l'ancienneté des créances.

Les créances clients présentées ci-dessus comprennent certaines sommes qui sont échues à la fin de la période de présentation de l'information financière et pour lesquelles la Société n'a pas comptabilisé de provision pour créances douteuses. En effet, puisque la qualité du crédit de la contrepartie n'a pas fait l'objet de modification importante, ces sommes sont considérées comme étant recouvrables. La Société ne détient pas de garantie ni d'autre rehaussement de crédit sur ces soldes, et n'a pas non plus le droit légal de déduire ces sommes de celles dues par la Société à la contrepartie.

La concentration du risque de crédit est limitée en raison de la diversité de la clientèle et du fait que les clients sont indépendants les uns des autres.

#### 9. Stocks

	2014	2013
	\$	\$
Matières premières	803	998
Produits en cours	—	31
Produits finis	763	—
Total des stocks	1 566	1 029

Les stocks sont présentés après prise en compte d'une réduction de valeur de 13 \$ (7 \$ au 30 novembre 2013) au titre de l'obsolescence. La totalité des stocks devrait être vendue dans les douze prochains mois.

Les stocks passés en charges au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 2014 s'élevaient à 24 965 \$ (21 987 \$ en 2013).

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 10. Prêts à recevoir

Les prêts à recevoir sont généralement liés à la vente de franchises et à diverses avances consenties à des franchisés; ils se composent des éléments suivants :

	2014	2013
	\$	\$
Prêts à recevoir, ne portant pas intérêt et non assortis de modalités de remboursement	15	16
Prêts à recevoir portant intérêt à un taux annuel s'établissant entre néant et 11 %, à recevoir en versements mensuels totalisant 24 \$, capital et intérêts compris, prenant fin en octobre 2018	671	962
	<b>686</b>	<b>978</b>
Tranche à court terme	(181)	(400)
	<b>505</b>	<b>578</b>

Le tableau ci-dessous présente le calendrier des remboursements du capital au cours des années ultérieures :

	\$
2015	181
2016	269
2017	145
2018	51
2019	10
Par la suite	30
	<b>686</b>

#### 11. Participation dans une filiale détenue en vue de la vente

En septembre 2013, la Société a mis en vente sa participation de 51 % dans 7687567 Canada inc. (Aliment Flavio), une usine de transformation des aliments située à Saint-Romuald, au Québec.

En juillet 2014, afin de faciliter une restructuration des opérations de l'usine, la Société a acquis la participation de l'un des actionnaires minoritaires. À la suite de cette transaction, effectuée pour une contrepartie de 300 \$, la Société détient 91% des actions de 7687567 Canada inc.

La valeur de la participation dans une filiale détenue en vue de la vente comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière est égale à la valeur comptable nette de l'actif de 7687567 Canada inc. diminuée de ses passifs et majorée de la valeur d'un prêt de la Société en faveur de 7687567 Canada inc. Il n'a été constaté ni gain ni perte dans le résultat de la Société. Cette participation représente un secteur de la Société.

Au 30 novembre 2014, l'actif total et le passif total de la participation s'élevaient respectivement à 5 447 \$ et à 3 756 \$.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 12. Immobilisations corporelles

Coût	Terrains	Bâtiments	Amélio- rations locatives	Matériel	Matériel infor- matique	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2012	1 975	3 835	2 416	3 609	540	40	12 415
Ajouts	—	37	300	432	69	—	838
Cessions	(150)	(287)	(266)	(186)	—	(10)	(899)
Reclassement d'une participation dans une filiale désormais détenue en vue de la vente	(690)	(1 309)	—	(1 843)	(13)	—	(3 855)
Reprise de dépréciation	—	—	24	40	—	—	64
Ajouts par regroupements d'entreprises	—	—	705	297	2	—	1 004
Solde au 30 novembre 2013	1 135	2 276	3 179	2 349	598	30	9 567
Ajouts	—	22	211	171	18	42	464
Cessions	—	—	(914)	(672)	(18)	—	(1 604)
Ajouts par regroupements d'entreprises	—	—	782	1 006	—	—	1 788
Solde au 30 novembre 2014	1 135	2 298	3 258	2 854	598	72	10 215

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 12. Immobilisations corporelles (suite)

Amortissement cumulé	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel informatique	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2012	—	345	1 358	993	304	33	3 033
Éliminations liées à la cession d'actifs	—	(41)	(73)	(53)	—	(9)	(176)
Reclassement d'une participation dans une filiale désormais détenue en vue de la vente	—	(203)	—	(404)	(4)	—	(611)
Charge de dépréciation	—	135	428	443	98	4	1 108
Solde au 30 novembre 2013	—	236	1 713	979	398	28	3 354
Éliminations liées à la cession d'actifs	—	—	(485)	(247)	(18)	—	(750)
Charge de dépréciation	—	81	423	302	60	3	869
Solde au 30 novembre 2014	—	317	1 651	1 034	440	31	3 474
Valeurs comptables	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel informatique	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2013	1 135	2 040	1 466	1 370	200	2	6 213
<b>30 novembre 2014</b>	<b>1 135</b>	<b>1 981</b>	<b>1 607</b>	<b>1 820</b>	<b>158</b>	<b>41</b>	<b>6 741</b>

Des terrains, des bâtiments et du matériel représentant une valeur comptable de néant au 30 novembre 2014 (néant au 30 novembre 2013) ont été donnés en garantie sur les emprunts de la division transformation des aliments de la Société. Ces éléments d'actifs sont groupés à la participation dans une filiale détenue en vue de la vente.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 13. Immobilisations incorporelles

Coût	Droits de franchise et droits de maîtrise <sup>1</sup>	Marques de commerce	Droits de substitution	Contrats de location	Autres	Total
	\$					
Solde au 30 novembre 2012	41 174	33 033	—	1 000	290	75 497
Ajouts	15	—	—	—	331	346
Cessions	—	—	—	—	(272)	(272)
Acquisitions par regroupements d'entreprises	17 234	25 209	1 199	—	—	43 642
Solde au 30 novembre 2013	58 423	58 242	1 199	1 000	349	119 213
Ajouts	<b>215</b>	<b>25</b>	—	—	<b>7</b>	<b>247</b>
Dépréciation	—	<b>(2 356)</b>	—	—	—	<b>(2 356)</b>
Acquisitions par regroupements d'entreprises	<b>11 080</b>	<b>7 173</b>	—	—	<b>347</b>	<b>18 600</b>
Solde au 30 novembre 2014	<b>69 718</b>	<b>63 084</b>	<b>1 199</b>	<b>1 000</b>	<b>703</b>	<b>135 704</b>

  

Amortissement cumulé	Droits de franchise et droits de maîtrise <sup>1</sup>	Marques de commerce	Droits de substitution	Contrats de location	Autres	Total
	\$					
Solde au 30 novembre 2012	17 278	—	—	733	273	18 284
Amortissement	4 064	—	20	107	32	4 223
Cessions	—	—	—	—	(272)	(272)
Solde au 30 novembre 2013	21 342	—	20	840	33	22 235
Amortissement	<b>5 704</b>	—	<b>120</b>	<b>83</b>	<b>78</b>	<b>5 985</b>
Solde au 30 novembre 2014	<b>27 046</b>	—	<b>140</b>	<b>923</b>	<b>111</b>	<b>28 220</b>

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 13. Immobilisations incorporelles (suite)

Valeurs comptables	Droits de franchise et droits de franchise maîtresse <sup>1</sup>	Marques de commerce	Droits de substitution	Contrats de location	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2013	37 081	58 242	1 179	160	316	96 978
<b>30 novembre 2014</b>	<b>42 672</b>	<b>63 084</b>	<b>1 059</b>	<b>77</b>	<b>592</b>	<b>107 484</b>

<sup>(1)</sup> Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse comprennent un montant de 1 500 \$ (1 500 \$ au 30 novembre 2013) relatif à un droit de franchise maîtresse non amortissable, sans conditions particulières, valide aussi longtemps que la Société respecte ses engagements en vertu de l'entente.

Durant l'exercice, en raison d'une diminution de la performance financière de Country Style, la Société a révisé la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles reliées à cette bannière. La révision a donné lieu à une perte de valeur de 2 356 \$, qui a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats. La Société a également estimé la juste valeur diminuée des coûts de sortie de ces actifs, qui est fondée sur les prix pour des transactions de marché récentes sur des actifs similaires. La juste valeur diminuée des coûts de sortie est inférieure à la valeur d'utilité et, par conséquent, la valeur recouvrable des actifs concernés a été déterminée en fonction de leur valeur d'utilité, qui s'est chiffrée à 2 968 \$ au 30 novembre 2014. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée en 2013, car la valeur d'utilité excédait la valeur aux livres des actifs de cette UGT.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 13. Immobilisations incorporelles (suite)

Pour les besoins des tests de dépréciation, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, qui sont composées de marques de commerce, de contrats de franchise maîtresse et de licences à perpétuité, ont été attribuées aux unités génératrices de trésorerie suivantes :

	2014	2013
	\$	\$
Taco Time	1 500	1 500
La Crémère	9	9
Croissant Plus	125	125
Cultures	500	500
Thai Express	145	145
Mrs Vanelli's	2 700	2 700
Sushi Shop	1 600	1 600
Tutti Frutti	1 100	1 100
Koya	1 253	1 253
Country Style	1 740	4 096
Valentine	3 338	3 338
Jugo Juice	5 425	5 425
Mr. Sub	11 307	11 307
Koryo	1 135	1 135
Mr. Souvlaki	300	300
Extreme Pita	8 001	7 976
Mucho Burrito	9 816	9 816
ThaiZone	7 417	7 417
Madisons New York Grill & Bar	3 410	—
Café Dépôt	2 959	—
Muffin Plus	371	—
Sushi-Man	434	—
Van Houtte	347	—
	<b>64 931</b>	<b>59 742</b>

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 14. Goodwill

Le tableau ci-dessous présente les variations de la valeur comptable du goodwill :

	2014	2013
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	46 095	20 266
Goodwill acquis au moyen de regroupements d'entreprises (note 7)	8 279	26 029
Reclassement d'une participation dans une filiale détenue en vue de la vente <sup>(1)</sup>	—	(200)
Solde à la fin de l'exercice	54 374	46 095

<sup>(1)</sup> Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2013, le goodwill a été réduit de 200 \$ lorsque le placement de la Société dans l'usine de transformation des aliments a été reclassé comme participation dans une filiale détenue en vue de la vente.

Le goodwill n'a pas été affecté à des UGT individuelles; la Société a déterminé que l'évaluation du goodwill ne pouvait être réalisée au niveau des UGT, car le réseau tire sa force du regroupement des nombreuses bannières qui sont à la source du goodwill. Par conséquent, le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation d'ensemble, à l'échelle des activités du secteur de franchisage.

#### 15. Facilités de crédit

Au 30 novembre 2014, la Société disposait d'une ligne de crédit renouvelable autorisée de 30 000 \$ ainsi que d'une facilité de gestion du risque de trésorerie de 1 000 \$. L'une des filiales de la Société dispose également d'une ligne de crédit de 10 000 \$ aux mêmes conditions. La dette bancaire est garantie par une hypothèque mobilière sur l'ensemble de l'actif de la Société.

Les avances en dollars canadiens tirées sur la facilité de crédit renouvelable portent intérêt au taux préférentiel de la banque (les avances en dollars américains portent intérêt au taux de base américain de la banque) majoré d'au plus 0,5 %, selon le ratio de la dette consolidée sur le BAIIA de la Société. Au 30 novembre 2014, le taux préférentiel de la banque s'élevait à 3,00 %.

La facilité de gestion du risque de trésorerie porte intérêt au taux du marché tel qu'établi par le service de gestion de la trésorerie du prêteur.

Selon les conditions de la ligne de crédit, la Société doit respecter un ratio de la dette consolidée sur le BAIIA de 2:1 et un ratio minimal de couverture des intérêts de 4,5:1. La facilité de crédit est remboursable à vue et est renouvelable annuellement. Au 30 novembre 2014, des prélèvements totalisant 11 750 \$ avaient été effectués sous la forme d'acceptations bancaires dont les échéances vont de décembre 2014 à janvier 2015. La Société respecte les clauses restrictives des facilités.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 16. Provisions

Les provisions comprennent les montants suivants :

	2014	2013
	\$	\$
Litiges et différends	546	420
Établissements fermés	768	306
	1 314	726
Passifs relatifs aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation	1 739	1 065
Total	3 053	1 791

La provision pour litiges et différends représente la meilleure estimation de la direction à l'égard du dénouement des litiges et différends qui sont en cours à la date de l'état de la situation financière. Cette provision comporte plusieurs éléments; le moment du règlement de cette provision est inconnu en raison de sa nature, la Société n'ayant aucun contrôle sur le déroulement des litiges.

Les créiteurs relatifs aux établissements fermés représentent principalement les montants que la Société s'attend à devoir déboursier pour résilier les contrats de location des établissements non performants ou fermés. Les négociations avec les divers intervenants sont en général de courte durée et devraient se régler dans un délai de quelques mois après la comptabilisation de la provision.

Les provisions pour litiges et différends et pour établissements fermés ci-dessus comprennent un montant de 239 \$ (2013 – 465 \$) inutilisé et repris en résultat. Les provisions utilisées au cours de l'exercice comprennent un montant de 657 \$ (2013 – 946 \$) au titre des litiges et différends et des établissements fermés; ce montant a servi au règlement d'un litige et à la résiliation des contrats de location d'établissements fermés.

Les ajouts au cours de l'exercice comprennent un montant de 1 484 \$ (2013 – 781 \$) au titre des provisions pour litiges et différends et pour établissements fermés. Les provisions ont été augmentées en fonction de nouvelles informations obtenues par la direction.

Les passifs relatifs aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation représentent la valeur estimée des cartes-cadeaux et des points en circulation à la date de l'état de la situation financière. Le moment de la reprise de cette provision dépend du comportement des consommateurs et est, par conséquent, hors du contrôle de la Société.

#### 17. Produits différés et dépôts

	2014	2013
	\$	\$
Dépôts liés aux droits de franchise	2 388	2 570
Apports des fournisseurs et autres réductions	1 321	1 085
	3 709	3 655
Tranche à court terme	(3 709)	(3 655)
	—	—

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 18. Dette à long terme

	2014	2013
	\$	\$ (retraité)
Retenues sur acquisition de Valentine, ne portant pas intérêt, remboursables en janvier 2014.	—	364
Retenues sur acquisition de Jugo Juice, ne portant pas intérêt, remboursables en août 2014.	—	129
Retenues sur acquisition de Mr. Souvlaki, ne portant pas intérêt, remboursables en septembre 2015.	88	165
Retenues sur acquisition de SushiGo, ne portant pas intérêt, remboursables en décembre 2014.	—	105
Retenues sur acquisition d'Extreme Brandz, ne portant pas intérêt, remboursables entre décembre 2014 et mars 2016.	4 347	4 167
Retenues sur acquisition de ThaiZone, ne portant pas intérêt, remboursables entre mars 2015 et septembre 2015.	1 156	1 677
Indemnités de résiliation de contrats, ne portant pas intérêt, payables en dollars US en fonction de la performance de certains emplacements.	96	75
Retenues sur acquisition de Café Dépôt, ne portant pas intérêt, remboursables entre juillet 2015 et octobre 2016.	974	—
Crédit vendeur sur acquisition de Madisons, portant intérêt au taux de 7,00 %, capital remboursable par versements trimestriels se chiffrant à 62 \$, échéant en juillet 2019	1 188	—
	<b>7 849</b>	6 682
Tranche à court terme	<b>(4 035)</b>	(2 703)
	<b>3 814</b>	3 979

#### 19. Capital-actions

Capital-actions autorisé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

	2014		2013	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
		\$		\$
Solde au début et à la fin de l'exercice	19 120 567	19 792	19 120 567	19 792

#### 20. Options sur actions

La Société a la possibilité d'accorder des options sur actions ordinaires dans le cadre de divers régimes et au gré du conseil d'administration, à des hauts dirigeants, à des administrateurs et à certains employés clés. Aux 30 novembre 2014 et 2013, sur les 3 000 000 d'actions ordinaires réservées initialement pour émission, 699 500 étaient disponibles aux fins d'émission en vertu du régime d'options sur actions. Aucune option n'était en circulation aux 30 novembre 2014 et 2013.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 21. Bénéfice par action

Le tableau ci-dessous présente le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour calculer le bénéfice de base par action et celui utilisé pour calculer le bénéfice dilué par action :

	2014	2013
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires	19 120 567	19 120 567

#### 22. Instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers instruments financiers qui comportent certains risques en raison de leur nature, notamment le risque de marché et le risque de crédit en cas de non-exécution de la part des contreparties. Ces instruments financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers, aux procédés de gestion du risque et aux procédés de surveillance habituels.

##### *Juste valeur des instruments financiers comptabilisés*

Le tableau suivant présente les justes valeurs des instruments financiers comptabilisés obtenues au moyen des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessous :

	2014		2013	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	(retraité)	(retraité)
Actifs financiers				
Trésorerie	6 589	6 589	6 136	6 136
Débiteurs	15 987	15 987	13 452	13 452
Prêts à recevoir	686	686	978	978
Passifs financiers				
Lignes de crédit	11 750	11 750	12 000	12 000
Créditeurs et charges à payer	13 214	13 214	11 903	11 903
Dette à long terme	7 849	7 849	6 682	6 682

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 22. Instruments financiers (suite)

##### *Détermination de la juste valeur*

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers de chaque catégorie :

*Trésorerie, débiteurs, créditeurs et charges à payer* – La valeur comptable se rapproche de la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

*Prêts à recevoir* – Les prêts à recevoir portent généralement intérêt aux taux du marché; la direction estime donc que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

*Dettes à long terme* – Le calcul de la juste valeur de la dette à long terme est fondé sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs selon les ententes de financement en vigueur, en fonction du taux d'emprunt estimatif s'appliquant actuellement à des emprunts similaires de la Société.

##### *Politiques en matière de gestion des risques*

La Société est exposée à divers risques liés à ses actifs et à ses passifs financiers. L'analyse qui suit présente une évaluation des risques au 30 novembre 2014.

##### *Risque de crédit*

La Société est exposée au risque de crédit principalement en raison de ses créances clients. Les montants figurant à l'état consolidé de la situation financière sont présentés après déduction des provisions pour créances douteuses, que la direction de la Société estime en fonction de l'expérience passée et de son analyse de la conjoncture économique. La Société estime que le risque de crédit lié à ses débiteurs est limité pour les raisons suivantes :

- Sauf pour ce qui est des montants à recevoir des franchises établies dans d'autres pays, la Société s'appuie sur une vaste clientèle répartie surtout au Canada, ce qui limite son risque de crédit.
- La Société inscrit une provision pour créances douteuses lorsque la direction estime que les montants que la Société devrait recouvrer sont inférieurs au montant réel du débiteur.

Le risque de crédit lié à la trésorerie est limité du fait que la Société investit ses liquidités excédentaires dans des instruments financiers de première qualité, auprès de contreparties solvables.

Le risque de crédit lié aux prêts à recevoir est semblable à celui lié aux débiteurs. Une provision pour créances douteuses s'élevant à 9 \$ est présentement comptabilisée (2013 - 133 \$) à l'égard des prêts à recevoir.

##### *Risque de change*

Le risque de change représente l'exposition de la Société à une baisse ou à une hausse de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux de change. Ce sont surtout les achats de café qui exposent la Société au risque de change; celle-ci a donc conclu des contrats en vue de réduire son exposition aux fluctuations des monnaies étrangères liées aux achats de café. Au 30 novembre 2014, la valeur totale de ces contrats était d'environ 12 \$ (2013 – néant \$).

De plus, la Société effectue des ventes dont les montants sont libellés en monnaies étrangères. Les établissements étrangers de la Société utilisent le dollar américain comme monnaie fonctionnelle. L'exposition de la Société au risque de change découle principalement de la trésorerie, d'autres éléments du fonds de roulement et des obligations financières de ses établissements étrangers.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 22. Instruments financiers (suite)

##### *Risque de change*

Sauf en ce qui concerne les transactions avec des établissements étrangers mentionnées ci-dessus, la Société est peu exposée au risque lié au dollar américain; ce risque fluctue en fonction des variations du taux de change dans la mesure où des opérations sont conclues dans cette devise. De l'avis de la direction, ce risque est plutôt limité.

Au 30 novembre 2014, la Société disposait d'une trésorerie en dollars américains de 1 766 \$CA et comptait des débiteurs d'un montant net de 945 \$CA et des créditeurs d'un montant net de 836 \$CA (887 \$CA, 437 \$CA et 342 \$CA respectivement en 2013). Toutes autres variables demeurant constantes, une augmentation éventuelle de 1 % des taux de change du dollar canadien donnerait lieu à une variation de 18 \$CA du résultat net et du résultat global.

##### *Risque de taux d'intérêt*

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de sa facilité de crédit renouvelable et de sa facilité de gestion du risque de trésorerie. Les deux facilités portent intérêt à un taux variable et, par conséquent, la charge d'intérêts pourrait éventuellement devenir plus importante. Une somme de 11 750 \$ avait été prélevée sur la facilité de crédit au 30 novembre 2014. Une augmentation de 100 points de base du taux préférentiel de la banque donnerait lieu à une augmentation de 118 \$ par année de la charge d'intérêts sur l'encours de la facilité de crédit. La Société circonscrit ce risque en utilisant des acceptations bancaires à court terme tirées sur la facilité de crédit.

##### *Risque de liquidité*

La Société conserve des facilités de crédit afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, à un coût raisonnable.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers au 30 novembre 2014 :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Entre 0 et 6 mois	Entre 6 et 12 mois	Entre 12 et 24 mois	Par la suite
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Ligne de crédit	11 750	11 750	11 750	—	—	—
Créditeurs et charges à payer	13 214	13 214	13 214	—	—	—
Dette à long terme	7 849	8 595	2 232	1 870	3 268	1 225
Intérêts sur la dette à long terme	s/o	201	39	36	58	68
	32 813	33 760	27 235	1 906	3 326	1 293

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 23. Informations sur le capital

En ce qui concerne la gestion de son capital, la Société vise les objectifs suivants :

- a) Préserver la capacité de la Société d'obtenir du financement au besoin;
- b) Procurer à ses actionnaires un rendement satisfaisant;
- c) Conserver une certaine souplesse financière afin d'avoir accès à du capital si elle devait procéder à de nouvelles acquisitions.

D'après la définition de la Société, le capital se compose des éléments suivants :

- a) Capitaux propres;
- b) Dette à long terme, y compris la tranche à court terme;
- c) Produits différés, y compris la tranche à court terme;
- d) Trésorerie.

La stratégie financière de la Société vise à permettre à celle-ci de conserver une structure de capital souple adaptée aux objectifs énoncés plus haut et de réagir aux changements du contexte économique et des types de risques associés aux actifs sous-jacents. La Société peut investir dans des placements à long terme ou des placements à court terme, en fonction de ses besoins de liquidités.

La Société surveille son capital en fonction du ratio d'endettement. Le tableau ci-dessous présente les valeurs de ce ratio aux 30 novembre 2014 et 2013:

	2014	2013
	\$	\$
		(retraité)
Emprunts	46 442	41 879
Capitaux propres	149 693	130 809
Ratio d'endettement	0,31	0,32

Au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 2014, le ratio d'endettement de la Société a légèrement diminué, les flux de trésorerie attribués aux opérations ayant été supérieurs aux sommes déboursées au titre des acquisitions et des dividendes. Le maintien d'un faible ratio d'endettement est une priorité pour préserver la capacité de la Société à obtenir du financement à un coût raisonnable pour de futures acquisitions.

Au 30 novembre 2014, la Société n'avait aucune dette assujettie à son ratio d'endettement consolidé.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 24. Produits

Les produits de la Société se composent des éléments suivants :

	2014	2013
	\$	\$
Redevances	45 565	36 496
Droits de franchise initiaux	3 633	3 466
Loyers	4 698	5 381
Vente de biens, y compris les produits tirés d'activités de construction	38 605	36 481
Autres revenus de franchisage	19 454	15 586
Autres	3 222	3 950
	<b>115 177</b>	<b>101 360</b>

#### 25. Charges opérationnelles

Le tableau suivant présente une ventilation des charges opérationnelles :

	2014	2013
	\$	\$
Coût des marchandises vendues et louées	41 888	35 039
Salaires et avantages	18 244	13 728
Frais de consultation et honoraires professionnels	3 855	3 397
Redevances	949	1 321
Autres <sup>(1)</sup>	7 582	8 640
	<b>72 518</b>	<b>62 125</b>

<sup>(1)</sup> Les autres charges opérationnelles comprennent principalement des frais de soutien à la location, des frais de déplacements et de représentation, des charges de créances douteuses et d'autres frais administratifs.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 26. Contrats de location simple

Les locaux loués par la Société en tant que locataire aux fins de ses activités d'exploitation font l'objet de contrats de location simple dont la durée initiale est généralement comprise entre cinq et dix ans. La Société ne dispose d'une option d'achat des locaux pour aucun de ses contrats de location simple.

La Société a conclu divers contrats de location à long terme et a sous-loué à des franchisés indépendants la quasi-totalité de ses locaux selon des modalités identiques à celles prévues au contrat de location initial. Le tableau suivant présente les loyers minimums à payer, à l'exclusion des charges locatives et des frais d'indexation, et du montant du loyer additionnel à payer selon un pourcentage du chiffre d'affaires, en vertu des contrats de location :

	Engagements locatifs	Sous-location	Montant net des engagements
	\$	\$	\$
2015	66 983	62 835	4 148
2016	64 196	60 172	4 024
2017	57 792	54 445	3 347
2018	50 880	48 312	2 568
2019	44 197	42 150	2 047
Par la suite	105 063	98 461	6 602
	<u>389 111</u>	<u>366 375</u>	<u>22 736</u>

Les paiements comptabilisés en charges nettes au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 2014 s'élèvent à 8 739 \$ (7 643 \$ en 2013).

Les contrats de location de la Société en tant que bailleur portent sur des locaux loués par la Société ou dont elle est propriétaire et leur durée est comprise entre cinq et dix ans. Certains contrats sont assortis d'une option de prolongation de la durée de l'entente pour des périodes allant de un an à 15 ans. Aucun contrat ne comporte de clause permettant au locataire ou au sous-locataire d'acquérir le bien.

Au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 2014, la Société a perçu des revenus locatifs s'élevant à 4 698 \$ (5 381 \$ en 2013).

La Société a comptabilisé un passif de 768 \$ (306 \$ en 2013) au titre des contrats de location visant des locaux qu'elle n'exploite plus, mais pour lesquels elle conserve les obligations prévues dans l'entente de location (note 16).

#### 27. Engagements

La Société a conclu des ententes avec ses fournisseurs pour l'achat de fèves de café, de blé, de sucre et de shortening, selon des dates de livraison comprises entre décembre 2014 et février 2015. Le montant total des engagements s'élève à environ 147 \$ (544 \$ au 30 novembre 2013).

La Société a conclu des contrats afin de réduire au minimum son exposition aux fluctuations du change liées à l'achat de café. L'engagement total s'élève à environ 844 \$ (néant en 2013).

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 28. Garantie

La Société a fourni une garantie consistant en une lettre de crédit d'un montant de 45 \$ (45 \$ en 2013).

#### 29. Passifs éventuels

La Société est partie à certaines poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes. L'estimation faite par la Société du montant lié au dénouement de ces poursuites est présentée à la note 16. Le calendrier d'éventuelles sorties de trésorerie échappe au contrôle de la Société et demeure par conséquent incertain.

#### 30. Impôt sur le résultat

Le tableau ci-dessous présente les variations de la charge d'impôt sur le résultat en fonction des taux de base combinés fédéral et provincial canadiens applicables au bénéfice d'exploitation avant impôts :

	2014		2013	
	\$	%	\$	%
Taux d'imposition combiné	9 150	26,5	9 189	26,6
Ajouter l'incidence des éléments suivants :				
Cession d'immobilisations	(156)	(0,5)	(42)	(0,1)
Éléments non déductibles	23	0,1	59	0,2
Pertes subies par une filiale pour laquelle aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé	—	—	55	0,1
Pertes de placement non déductibles	99	0,3	20	0,1
Défaut de produire – crédit additionnel	—	—	(76)	(0,2)
Ajustement apporté aux charges de l'exercice précédent	(6)	(0,0)	(271)	(0,8)
Autres – montant net	13	0,0	15	0,0
<b>Charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>9 123</b>	<b>26,4</b>	<b>8 949</b>	<b>25,9</b>

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 30. Impôt sur le résultat (suite)

Le taux d'imposition prévu par la loi a diminué en 2014 à la suite d'un changement à l'allocation provinciale du bénéfice imposable de la Société.

Le tableau ci-dessous présente les variations de l'impôt différé au cours de l'exercice :

	30 novembre 2013	Comptabilisé au résultat	Acquisition	30 novembre 2014
	\$ (retraité)	\$	\$	\$
Actifs (passifs) d'impôt différé liés aux:				
Immobilisations corporelles	140	(36)	—	104
Provisions	720	196	—	916
Dette à long terme	(255)	74	(20)	(201)
Pertes autres qu'en capital	39	(10)	—	29
Immobilisations incorporelles	(6 078)	(527)	(394)	(6 999)
	(5 434)	(303)	(414)	(6 151)

Au 30 novembre 2014, des pertes en capital d'environ 6 706 \$ (6 706 \$ en 2013) pouvaient être appliquées à des gains en capital d'exercices ultérieurs et être reportées indéfiniment. L'économie d'impôt différé découlant de ces pertes en capital n'a pas été comptabilisée.

Au 30 novembre 2014, des pertes autres qu'en capital s'élevant à environ néant (néant en 2013) ont été comptabilisées dans l'une des filiales de la Société pour laquelle aucun actif d'impôt différé n'a été constaté.

La différence temporaire déductible rattachée à une participation dans une filiale pour laquelle aucun actif d'impôt différé n'a été constaté s'élève à néant (néant en 2013).

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 31. Information sectorielle

Les activités de la Société comprennent des activités de franchisage, des activités d'exploitation de restaurants dont elle est propriétaire, des activités de distribution et des activités de transformation des aliments. Cette répartition en secteurs est fondée sur les différents types de produits ou services offerts par chaque division.

Les produits et services offerts dans chaque secteur sont les suivants :

##### *Activités de franchisage*

Les produits générés par le secteur du franchisage proviennent essentiellement de redevances, des apports des fournisseurs, de droits de franchise, de loyers et de la construction et rénovation de restaurants.

##### *Activités d'exploitation de restaurants*

Les produits générés par l'exploitation de restaurants proviennent de la vente directe aux clients d'aliments prêts-à-servir.

##### *Activités de distribution*

Les produits générés par le secteur de la distribution proviennent de la distribution de matières premières aux restaurants Valentine et Franx.

##### *Activités de transformation des aliments*

Les produits générés par le secteur de la transformation des aliments proviennent de la vente d'ingrédients et d'aliments prêts-à-servir à des chaînes de restaurants, à des distributeurs et à des détaillants. Au cours du dernier trimestre de 2014, la participation dans une filiale du secteur de la transformation des aliments a été reclassée comme participation dans une filiale détenue en vue de la vente.

Le tableau ci-après présente un sommaire du rendement de chaque secteur pour les exercices indiqués.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 31. Information sectorielle (suite)

Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2014

						2014
	Franchisage	Exploitation de restaurants	Distribution	Transformation <sup>(1)</sup>	Intersociétés	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits opérationnels	89 962	12 062	6 023	8 487	(1 357)	115 177
Charges opérationnelles	47 092	12 461	5 470	8 851	(1 357)	72 518
	42 870	(399)	553	(364)	—	42 659
Autres charges						
Amortissement – immobilisations corporelles	495	372	2	—	—	869
Amortissement – immobilisations incorporelles	5 985	—	—	—	—	5 985
Intérêts sur la dette à long terme	278	—	—	144	—	422
Autres produits						
Profit (perte) de change	142	—	—	(36)	—	106
Produits d'intérêts	118	—	—	—	—	118
Profit au rachat d'actions privilégiées	—	—	—	100	—	100
(Dépréciation) Reprise de dépréciation	(2 356)	—	—	—	—	(2 356)
Profit à la cession d'immobilisations corporelles	1 179	—	—	—	—	1 179
Bénéfice opérationnel	35 195	(771)	551	(444)	—	34 530
Impôt exigible	8 879	(207)	148	—	—	8 820
Impôt différé	303	—	—	—	—	303
Résultat net	26 013	(564)	403	(444)	—	25 407
Total de l'actif	189 738	4 338	929	1 691	(561)	196 135
Total du passif	46 048	701	254	—	(561)	46 442

<sup>(1)</sup> L'actif et le passif de l'usine de transformation des aliments sont classés comme participation dans une filiale détenue en vue de la vente.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 31. Information sectorielle (suite)

Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2013

						2013
	Franchisage	Exploitation de restaurants	Distribution	Transformation <sup>(1)</sup>	Intersociétés	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$ (retraité)
Produits opérationnels	74 131	11 850	6 215	10 019	(855)	101 360
Charges opérationnelles	36 223	11 024	5 665	10 068	(855)	62 125
	37 908	826	550	(49)	-	39 235
Autres charges						
Amortissement – immobilisations corporelles	439	511	1	157	—	1 108
Amortissement – immobilisations incorporelles	4 223	—	—	—	—	4 223
Intérêts sur la dette à long terme	176	—	—	115	—	291
Autres produits						
Profit (perte) de change	57	—	—	(4)	—	53
Produits d'intérêts	486	—	—	1	—	487
Reprise de dépréciation liée aux immobilisations corporelles	—	64	—	—	—	64
Profit à la cession d'immobilisations corporelles	317	—	—	—	—	317
Produits de placement	76	—	—	—	—	76
Bénéfice opérationnel	34 006	379	549	(324)	—	34 610
Impôt exigible	7 464	102	147	—	—	7 713
Impôt différé	1 236	—	—	—	—	1 236
Résultat net	25 306	277	402	(324)	—	25 661
Total de l'actif	168 496	2 981	1 079	1 377	(1 245)	172 688
Total du passif	41 012	725	347	—	(205)	41 879

<sup>(1)</sup> L'actif et le passif de l'usine de transformation des aliments sont classés comme participation dans une filiale détenue en vue de la vente.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 32. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau suivant présente les variations nettes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :

	2014	2013
	\$	\$
Débiteurs	(2 508)	(991)
Stocks	(459)	(301)
Prêts à recevoir	292	106
Charges payées d'avance et dépôts	(405)	(155)
Créditeurs et charges à payer	250	(1 041)
Provisions	1 243	(475)
	<b>(1 587)</b>	<b>(2 857)</b>

#### 33. Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés au moment de la consolidation. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont présentées ci-dessous.

##### *Rémunération des principaux dirigeants*

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée aux administrateurs et aux principaux dirigeants au cours de l'exercice :

	2014	2013
	\$	\$
Avantages à court terme	809	812
Jetons de présence des administrateurs	40	38
Total de la rémunération des principaux dirigeants	<b>849</b>	<b>850</b>

Les principaux dirigeants sont le chef de la direction, le chef de l'exploitation et le chef de la direction financière de la Société. La rémunération des administrateurs et des membres clés du personnel de gestion est déterminée par le conseil d'administration en fonction du rendement individuel et des tendances du marché.

En raison du nombre élevé d'actionnaires, il n'y a pas de partie exerçant le contrôle ultime de la Société. Le principal actionnaire de la Société est son chef de la direction, qui contrôle 26 % des actions en circulation.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 33. Transactions entre parties liées (suite)

La Société verse également des avantages à des personnes liées aux principaux dirigeants mentionnés ci-dessus. Le tableau suivant présente le total de leur rémunération :

	2014	2013
	\$	\$
Avantages à court terme	538	402
Total de la rémunération des personnes liées aux principaux dirigeants	538	402

Une société appartenant à des personnes liées aux principaux dirigeants détient une participation ne donnant pas le contrôle dans deux filiales de la Société. Au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 2014, des dividendes s'élevant à néant (27 \$ en 2013) ont été versés à cette société par les filiales en question.

#### 34. Événements ultérieurs

Le 18 décembre 2014, la Société a finalisé l'acquisition de l'actif nord-américain de Manchu Wok, de Wasabi Grill & Noodle et de SenseAsian pour une contrepartie totale se chiffrant à 7 900 \$.